



Refus d'inscription à l'internat du lycée

Par **loulou14**, le **05/07/2018 à 17:02**

Bonjourrrn Mon fils et ma fille étaient en internat dans leur lycée pour l'année 2017/2018. Ils sont âgés de 15 ans. Il y a deux jours je suis allé dans ce même lycée pour les inscrire dans une classe supérieure pour la rentrée 2018/2019. L'inscription de la classe suivante faite et là on me dit que seule ma fille sera à l'internat et que mon fils n'est pas accepté à l'internat pour l'année 2018/2019. Quelle surprise !!!! Étonné je demande des explications puisque je n'étais au courant de rien. Le cpe du lycée m'indique que mon fils avec son copain de chambre ont passé par leur fenêtre de chambre la semaine suivante un soir tard et comme ils n'ont pas su remonter vu la hauteur un surveillant les a vus et les a fait remonter dans leur chambre. J'ai demandé pourquoi on ne m'a pas informé de cet incident jusque là, on m'a répondu qu'ils ne voulaient pas perturber les brevets qui arrivaient. Je n'ai reçu aucune information téléphonique ou par courrier du lycée ni mon fils aucune convocation. Le cpe a attendu le jour de l'inscription pour m'annoncer un non catégorique de refus pour l'internat de la rentrée prochaine (par paroles mot à mot) et le cpe m'a même dit c'est bête d'avoir été bien toute l'année et faire cette bêtise là à la fin de l'année scolaire. Bien sûr j'ai rouspété mon fils, j'ai demandé des explications, il me dit que c'était un pari depuis le début de l'année il voulait avec son copain juste descendre de la fenêtre et y remonter aussitôt mais ils n'ont pas su remonter. Je reconnais que mon fils n'aurait jamais dû faire cela je suis en colère contre lui, j'estime même que le lycée devrait le punir exemple faire du travail dans le lycée balayer la cantine tant de jours, balayer la cour etc Mais le refuser de l'internat pour la rentrée prochaine est vraiment une grande galère pour moi. Car nous n'avons aucun moyen de transport public dans notre campagne pour l'enmener au lycée tous les jours. Nous pouvons le déposer avant le travail le matin mais il devra attendre environ 1h30 à 2h devant son lycée et le soir on ne pourra pas aller le rechercher avant 21h voir 22h et impossible de le laisser devant le lycée autant de temps surtout l'hiver. Je comprends le refus de l'école mais il n'y a jamais eu de sanction de l'année envers mon fils ni même pour cette récente bêtise. Quel sont nos droits s'il vous plaît car là je suis vraiment coincé ? et que faire ? Merci

Par **goofyto8**, le **05/07/2018 à 20:35**

Si vous aviez su, à la fin de la précédente année scolaire qu'ils ne pourrait plus s'inscrire en internat, pour cette prochaine rentrée scolaire, auriez vous cherché un autre établissement scolaire ?

Par **loulou14**, le **05/07/2018 à 21:40**

Bonsoir goofyto8 mais oui bien sur si le lycée me l'aurait dit avant j'aurai cherché un autre lycée avec un internat, je leur ai même dit. Maintenant que les inscriptions sont faites dans les lycées des villes les plus proches de chez moi je ne sais pas comment je vais faire. Je tente de trouver une solution, chambre d'étudiant chez l'habitat près du lycée etc mais il n'y a pas grand chose ou c'est extrêmement cher pour moi.

Par **maloukka**, le **12/07/2018 à 11:44**

bonjour loulou14, n'avez vous trouver une solution, nous sommes dans la meme situation,